

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 07932
Numéro SIREN : 509 600 193
Nom ou dénomination : ASSU 2000 PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 07/02/2024 sous le numéro de dépôt 4023

ASSU 2000 PARTICIPATIONS
Société par actions simplifiée
Au capital de 131.221.887,00 euros
Siège social : 42, avenue de Bobigny – 93130 Noisy-le-Sec
509 600 193 R.C.S. de Bobigny
(la « **Société** »)

**EXTRAIT DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS PRISES PAR ACTE SOUS SEING
PRIVÉ EN DATE DU 15 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 15 janvier,

Les associés de la Société (les « **Associés** »), à savoir :

- [...]

ont adopté les décisions ci-après par la signature du présent acte, conformément aux statuts de la Société (les « **Statuts** »), sur l'ordre du jour suivant :

1. Constatation de la démission de Monsieur Thomas Riottot de ses fonctions de président de la Société
2. Nomination de Monsieur Claude Zaouati en qualité de président de la Société
3. Pouvoir pour les formalités

Les Associés déclarent avoir pris connaissance des documents suivants :

- les Statuts ;
- le texte des projets de décisions à l'ordre du jour ;
- la lettre de démission de Monsieur Thomas Riottot de son mandat de président de la Société en date de ce jour ; et
- la lettre d'acceptation de Monsieur Claude Zaouati de ses fonctions de président de la Société.

Les Associés reconnaissent avoir reçu la totalité des documents et informations dont la communication est rendue obligatoire par des dispositions légales, réglementaires ou statutaires et ainsi pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause sur les décisions figurant à l'ordre du jour.

PREMIÈRE DÉCISION

Constatation de la démission de Monsieur Thomas Riottot de ses fonctions de président de la Société

Les Associés constatent la démission de Monsieur Thomas Riottot de ses fonctions de président de la Société, selon les termes de la lettre de démission remise ce jour à la Société.

La démission prendra effet ce jour.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME DÉCISION

Nomination de Monsieur Claude Zaouati en qualité de président de la Société

Les Associés décident, conformément à l'article 12.2 des Statuts, de nommer, en qualité de président de la Société :

- **Monsieur Claude Zaouati**, de nationalité française, né le 18 mars 1968 à Marseille (13) et demeurant 23 rue de l'Avenir, 94700 Maisons-Alfort.

Monsieur Claude Zaouati préalablement pressenti, a fait savoir qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était soumis à aucune incapacité, incompatibilité ou déchéance susceptible de lui interdire l'exercice de ces fonctions.

Monsieur Claude Zaouati est nommé pour une durée indéterminée, sa nomination prenant effet en date de ce jour.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME DÉCISION

Pouvoir pour les formalités

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent consentement acté pris sous seing privé en vue de l'accomplissement des formalités.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par les Associés.

Le présent extrait a été certifié conforme par le Directeur Général.

DocuSigned by:

C31E267D7E384E6...
Monsieur David Guyonnet